

Protokoll der 25. ordentlichen Generalversammlung der SGAM

6.9.2002, Università della Svizzera italiana

Anwesend: Der Präsident: J. de Haller; 177 Mitglieder (siehe Präsenzliste); der Sekretär: B. Kissling

Der SGAM-Präsident J. de Haller begrüßt die 177 Anwesenden zur diesjährigen Generalversammlung in Lugano.

1. Protokoll der Generalversammlung 2001

Das Protokoll ist am 12.10.2001 in PrimaryCare 21/2001 publiziert und vor dem Saal aufgelegt worden. Es werden keine Kommentare gewünscht. Der Präsident dankt dem Sekretär B. Kissling für das Protokoll und seine regelmässigen Berichterstattungen in unzähligen Protokollen und in PrimaryCare über die Geschäfte der SGAM.

2. Jahresbericht des Präsidenten

Dieser ist am 30.8.2002 allen SGAM-Mitgliedern als Beilage von PrimaryCare 18/2002 zugestellt und vor dem Saal aufgelegt worden. Es werden keine Kommentare gewünscht.

In der französischen Version der Broschüre mit dem Jahresbericht des Präsidenten und den Berichten der Arbeitsgruppen liegt ein Setz-Fehler vor. Der Präsident entschuldigt sich und versichert, dass dies weder mit dem Kongressthema «aus Fehlern lernen» noch mit Absicht zu tun habe. Die Broschüre wird in einer berichtigten Form nachgereicht werden.

3. Berichte der Arbeitsgruppen

Diese sind am 30.8.2002 allen Mitgliedern als Beilage von PrimaryCare 18/2002 zugestellt und vor dem Saal aufgelegt worden. Es werden keine Kommentare gewünscht.

Arbeitsgruppe Fortbildung und Qualitätsförderung

C. Cina berichtet in einem poetisch-politischen Stenogramm «Wegmarken, Weggefährten, Visionen und Emotionen 2001/02» über die Entwicklung der Arbeitsgruppe, die er seit einem Jahr leitet.

Namensänderung im Zeichen des Wandels: vom Sichern über dem Abgrund, von der Qualitätssicherung zum Fördern hin zum Gipfel – zur Qualitätsförderung.

«Seilschaften»: Die Arbeitsgruppe mit den kantonalen FB-Delegierten; eine Kerngruppe (gegründet im Nov. 2001) mit Brigitte Saner,

Dominique Durrer, André Dahinden, Beat Coradi und Christoph Cina.

Wegmarken: die Revision der Fortbildungsordnung (FBO) der FMH; Anpassung des Fortbildungsprogramms (FBP) der SGAM; Anerkennung «Lernen mit neuen Medien»; Gütesiegel der SGAM betreffend die Qualitätskriterien für elektronische Medien in der Fortbildung.

Weggefährten: unser partnerschaftliches Verhältnis zur Industrie; die «Sponsoring Charta der SGAM».

Was uns stark macht: die Arbeitsgruppe mit den kantonalen Fortbildungsdelegierten; Einfluss nehmen von Anfang an; das Heft des Handelns in den eigenen Händen behalten.

Visionen und Emotionen: vermehrtes Engagement in Fortbildung; *unsere* Bedürfnisse durch entsprechende Fortbildung befriedigen; Stärkung der kantonalen FB-Delegierten; Einstimmnahme in Fortbildungskommissionen der Spitäler; Klärung unseres Verhältnisses zur Industrie.

Wünsche: Meine kleine Freude: «reduce to the max» oder: «Herrgott, bewahre uns vor hochregulativen Eingriffen!» – und Ihnen allen viel Lebensfreude im Beruf und privat; jeden Montag um 14.30 Uhr; ein ganzes Jahr!

TarMed

J. Pellaton berichtet kurz über dieses lange Werk. Alles sei weiterhin im Fluss. Sicher sei, dass der TarMed nicht am 1.1.2003 eingeführt werden könne, da sich der Bundesrat bis heute noch nicht dazu geäußert hat und weil danach noch 6–8 Monate für die Einführung des neuen Tarifs bei allen Ärztinnen nötig seien. Die Zürcher haben deshalb beschlossen, den Tarif erst per 1.1.2004 einzuführen; dies dürfte eine gesamtschweizerische Signalwirkung haben.

Die Arbeiten im Rahmen des Reengeneriering II werden weitergeführt. Ein Problem ergebe sich bezüglich der vorgesehenen Begleitgruppe, welche die kontinuierliche Pflege und Entwicklung des Tarifs begleiten soll. Diese soll aus VertreterInnen der Grundversorgergesellschaften, der FMS (Foederatio medicorum scrutantium; die «Invasiven») und der FMC (Foederatio medicorum curantium; die «Nichtinvasiven») zusammengestellt werden. Der voraussichtliche Arbeitsaufwand dürfte sich um ?–2 Tage pro Woche bewegen. Der Anspruch an eine so hohe freie Verfügbarkeit dürfte die Suche nach mitarbeitenden KollegInnen nicht einfach gestalten; eine Lösung sei aber in Sicht. Interessierte können sich melden. J. Pellaton empfiehlt zudem, die TarMed-Einführungskurse nicht allzu früh zu besuchen, damit das Gelernte am Stichtag nicht wieder vergessen sei.



Ein vordringliches Anliegen sei der Aufbau der kantonalen und regionalen TrustCenters nach den normierenden Vorgaben von Newindex. Die TrustCenters werden die Daten, welche der TarMed in einer neuen Qualität liefern wird, hochwertig und gesamtschweizerisch einheitlich aufarbeiten können. Für die Ärzteschaft bestehe jetzt die einzigartige Chance, das Heft über die Daten und die Datenqualität in die eigenen Händen zu nehmen. Diese müsse unbedingt ergriffen werden.

Erst kurz vor der definitiven Einführung des TarMed wird die FMH alle Ärztinnen zu ihren aktuellen beruflichen Tätigkeiten befragen können. Aufgrund dieser Umfrage werden für jeden einzelnen Arzt / jede einzelne Ärztin – unter Berücksichtigung der wohlerworbenen Rechte – die Dignitätszuteilung und die Abrechnungsberechtigung individuell festgelegt werden.

4. Aufnahme von Neumitgliedern

Am 1.9.2002 zählte die SGAM 3395 Mitglieder. 127 neue Mitglieder werden von der Generalversammlung mit Akklamation aufgenommen. 50 Personen sind ausgetreten. 13 KollegInnen sind verstorben.

5. Statutenänderung

M. Hug leitet dieses Traktandum. Der Antrag zur Statutenänderung ist den Mitgliedern einen Monat vor der Generalversammlung zugestellt worden. Diese betrifft vor allem die Reduktion des Jahresbeitrages für teilzeitig oder nicht mehr beruflich tätige Mitglieder. Die Statutenänderung wird von der Generalversammlung unisono genehmigt.

Alt: «Die Beiträge der Mitglieder der SGAM werden durch das Sekretariat der SGAM eingeholt. Mitglieder, die nicht mehr praktizieren, und Assistentenmitglieder, bezahlen einen reduzierten Beitrag. Der Mitgliederbeitrag der SGAM wird jährlich von der Generalversammlung festgesetzt. In Ausnahmefällen kann der Vorstand auf Antrag im Einzelfall den Mitgliederbeitrag reduzieren.»

Neu: «Der Mitgliederbeitrag der SGAM wird jährlich durch die Generalversammlung festgelegt. Die Beiträge werden durch das SGAM-Sekretariat eingezogen. Gegebenenfalls gilt die zweite Aufforderung als Mahnung. Mitglieder, welche nicht mehr berufstätig sind, sowie Assistenzärzte(-innen) bezahlen einen reduzierten Beitrag. Eine Reduktion (um die Hälfte) kann ebenfalls denjenigen Mitgliedern, deren Jahreseinkommen niedriger als das Hundertfache des FMH-Jahresbeitrages ist, gewährt werden. Eine schriftliche Anfrage mit entsprechenden Belegen muss dem Kassier jährlich bis zum 1. März zugestellt werden.»

6. Geschäftsführer / Geschäftsführerin

J. de Haller informiert. Die Generalversammlung 2001 hat den Vorstand beauftragt, einen Geschäftsführer / eine Geschäftsführerin (GF) zur Unterstützung bei seiner Arbeit zu suchen.

Von einem GF erwarten wir hauptsächlich technischen Support bei der Organisation von Sitzungen, Mitarbeit beim Schreiben von Protokollen und beim Erledigen der Korrespondenz, Unterstützung bei der Zusammenarbeit mit anderen Gesellschaften, zusätzliche Kompetenz und zeitliche Verfügbarkeit für den Kontakt mit den Medien, fachliches Wissen für die Beurteilung von rechtlichen und ökonomischen Fragen und die Fähigkeit zu einem wirk samen Lobbying ...

Geplant ist eine Anstellung zu 60% bis eher 80% zu einem Jahreslohn von CHF 120'000.– bis eher 180'000.– (Ansatz für 100%).

Seit der letzten Generalversammlung hat der Vorstand in Zusammenarbeit mit einem professionellen «Headhunter» intensiv an der Suche nach einem GF gearbeitet. An mehreren Vorstandssitzungen und anlässlich einer Präsidentenkonferenz wurde ein genaues Anforderungsprofil erstellt. Ein sechsköpfiges Wahlgremium, bestehend aus Mitgliedern des Zentralvorstandes, des SGAM-Sekretariats und kantonaler Verbände, konnte mehrere hoch kompetente KandidatInnen evaluieren. Leider konnte die geeignete Persönlichkeit bisher noch nicht gefunden werden.

Die Suchkosten belaufen sich auf 15% des Jahreslohnes des künftigen GF, also ca. CHF 24'000.– plus Spesen und Mehrwertsteuer. Durch die jetzt nötig gewordene Weitersuche entstehen begrenzte Mehrkosten von CHF 8'000.– gegen Erfolgsgarantie.

Für die Anstellung eines Geschäftsführers / einer Geschäftsführerin wird eine Erhöhung des Mitgliederbeitrages um CHF 50.– erforderlich.

7. Berichte des Kassiers und der Rechnungsrevisoren, Budget 2002/03, Festsetzung des Jahresbeitrages

Bei Einnahmen von CHF 1274150.– und Ausgaben von CHF 1252356.– ergibt sich ein Geschäftserfolg von CHF 21794.–. Das Vermögen beläuft sich neu auf CHF 302253.–. Auf Empfehlung der Rechnungsrevisoren P. Bettelini Lurà und St. Reymond erteilt die Generalversammlung dem Kassier – bei 2 Enthaltungen – unisono Décharge.

Das Budget 2002/03 mit geplanten Einnahmen von CHF 1118000.– und Ausgaben von CHF 1113300.– wird von den Anwesenden einstimmig angenommen.

Die Höhe des Mitgliederbeitrages für 2002/03 wird unisono – bei einer Enthaltung

– für ordentliche Mitglieder auf CHF 280.–, für AssistentInnen-Mitglieder auf CHF 140.– und für Passivmitglieder auf CHF 80.– festgelegt.

8. Wahlen

SGAM-Vorstand: C. Bosia, B. Kissling und A. Müller werden mit Akklamation wiedergewählt.

Rolf Naegeli als Kandidat für den SGAM-Vorstand: R. Castelberg stellt R. Naegeli vor. Seit 1984 ist er als Hausarzt in Rüthi im Rheintal tätig. Neben der Schulmedizin pflegt er die Manualmedizin und – ausgebildet in Kinesiologie und Neuraltherapie – komplementärmedizinische Therapiemethoden. Er amtet als Bezirksarzt und hat als Schulratspräsident gewaltet. R. Naegeli ist Vater von 3 Kindern. Seine Hobbies sind unter anderem die Fotographie, Sport und das Spiel auf seiner Bassgeige. Vor allem wegen seiner hohen kommunikativen Kompetenz sowie der Fähigkeit, logisch zu denken, wesentliche Zusammenhänge zu erfassen und diese prägnant zu formulieren, empfiehlt er ihn zur Wahl in den SGAM-Vorstand.

Rolf Naegeli wird auf Empfehlung von R. Castelberg als Nachfolger von H. Meier mit Akklamation neu in den Vorstand gewählt.

Ärztekammer: R. Naegeli tritt, einstimmig gewählt, die Nachfolge von H. Meier an.

Arbeitsgruppe Europa: Die Generalversammlung wählt D. Widmer einstimmig zum Nachfolger von H. Seifert, der während des vergangenen Jahres ad interim als Arbeitsgruppenleiter gewaltet hat.

Rechnungsrevisoren: St. Reymond und P. Bettelini Lurà werden mit Akklamation in ihrem Amt bestätigt.

9. Ehrungen

Dank an H. Meier

B. Saner dankt H. Meier im Namen des Vorstandes für seine wertvolle Mitarbeit während der vergangenen 4 Jahre. Mit seinem gesunden, auf grossem Allgemeinwissen basierenden Menschenverstand und seiner ruhigen und besonnenen Art hat er den Vorstand immer wieder mit kurzen und prägnanten Voten vor Höhenflügen bewahrt und auf dem Boden der Realität geerdet. Mehrfach hat er seine juristische und ökonomische Kompetenz bei der Beurteilung von Vernehmlassungen unter Beweis gestellt. Nach seinem Rücktritt dürfte ihm nun neben seiner hausärztlichen Tätigkeit wieder mehr Zeit für das Kochen und Segeln zur Verfügung stehen. B. Saner überreicht H. Meier ein Flugticket nach Amsterdam. Ob er diese Reise zum Einkauf seiner Lieblingszigarren, die er nur dort finden könne, verwen-

den werde, sei ihm überlassen. Die SGAM jedenfalls dürfte ihm aus präventivmedizinischen Erwägungen und nach der heutigen Unterzeichnung der Tabakresolution grundsätzlich keine Rauchwaren schenken. Sicher sei, dass er nicht einen Bericht über seine Reise in PrimaryCare schreiben müsse.

10. Informationen

Förderung der Forschung in Allgemeinmedizin

B. Kissling informiert. Die Generalversammlung 2001 in Zürich hat den Vorstand bevollmächtigt, einen Drittels des SGAM-Kongressgewinnes für die Förderung der Forschung in Allgemeinmedizin einzusetzen. Der Vorstand ist auf drei parallelen Wegen vorgegangen.

Förderung des Schreibens und Publizierens: Mehr und mehr QZ-Berichte werden zur Publikation in PrimaryCare eingereicht. Die Redaktion freut sich über jeden Artikel, der ihr zugestellt wird. Zur Unterstützung der Schreibenden hat sie eine Publikations-Checkliste erarbeitet, welche auf der Website www.primarycare.ch zu finden ist, und am Moderatorentreffen in Winterthur einen Publikations-Workshop durchgeführt. Neu werden QZ-Publikationen in PrimaryCare durch die Firma Pfizer (vormals Prix Pfizer) mit CHF 500.– honoriert.

Förderung der internationalen Kontakte zu KollegInnen aus ganz Europa: 18 SGAM-Mitglieder haben am WONCA-Europe Kongress 2002 in London teilgenommen. Als Gegenleistung für das SGAM-Sponsoring schreiben sie einen Artikel über einen Aspekt dieses Kongresses. Erste interessante Berichte sind in PrimaryCare publiziert worden. 2003 gilt das Sponsoring für KollegInnen, die am WONCA-Europe Kongress in Ljubljana (18.–21. 6.2003) ein Poster präsentieren, einen Workshop leiten oder sonst einen aktiven Beitrag leisten werden. Deadline für Abstracts ist der 31.10.2002.

Mitarbeit beim Aufbau eines gemeinsamen Forschungsnetzwerkes in Synergie mit dem KHM, der SGIM, den FI(H)AMs und der Kommission RRMA (Recherche et réalisation en médecine appliquée) der SAMW (Schweizerische Akademie medizinischer Wissenschaften).

Anregung von André Dahinden

Als begeisterter Teilnehmer am WONCA-Europe Kongress in London empfiehlt er dem Vorstand, die Bedingungen zum Erhalt eines SGAM-Sponsorings für die Teilnahme an internationalen Kongressen für 2003 unverändert zu belassen und danach die Bedingungen nur allmählich zu verschärfen, damit möglichst viele KollegInnen diese wertvolle Erfahrung machen könnten. Der Präsident nimmt diese Anregung entgegen, verweist aber auf



die begrenzten finanziellen Möglichkeiten im Rahmen des Budgets und das Ziel des Sponsorings, die konkrete Realisierung von Forschungsarbeiten zu fördern.

Praxislabor

J. de Haller informiert. Mit Artikel 56 des Krankenversicherungsgesetzes haben sich wesentliche Änderungen bezüglich der Rechtmässigkeit von Genossenschaftslabors und Kickback-Zahlungen (sowie von Medikamenten-Boni) ergeben. Alle diese Elemente sind eindeutig nicht mehr legal. Geldwerte Vorteile müssen an den Patienten oder seine Versicherung weitergeleitet werden. Das BSV will nun diese Gesetzesbestimmungen, deren Umsetzung nachhinkt, forciert umsetzen.

Die Schweizerische Praxislaborstudie hat den Vorteil der Praxislabors nachgewiesen und somit dessen – eine zeitlang gefährdet gewesene – Erhaltung bekräftigt.

In einer Selbstdeklaration sollen die Ärzte bestätigen, dass sie die Laboruntersuchungen, die sie in Rechnung stellen, in ihrem eignen Praxislabor durchgeführt haben. Der SGAM-Vorstand hat wie die anderen betroffenen Gesellschaften – im Sinn eines politisch wichtigen Bekenntnisses zur Förderung der Transparenz – keinen Einwand gegen eine solche Erklärung. In den Ringversuchen zur Qualitätskontrolle des Praxislabors geben wir diese Bestätigung ohnehin bereits heute ab.

Nicht einig ist sich der SGAM-Vorstand mit dem BSV bezüglich einer insgesamt 10% Absenkung der Labortarife. Gemäss BSV sollen alle Laboranalysen der Grosslabors und der Praxislabors um 22% reduziert werden. Der Preis für Analysen, die im Praxislabor weniger ökonomisch erstellt werden können, soll dann mittels Laborpauschalen so aufgefangen werden, dass lediglich noch ein Minus von 10% entstehen würde. Der SGAM-Vorstand stellt sich gegen diese Absicht, denn mit dem Wegfall aller bisherigen Rückerstattungsformen, die vom BSV auf 70 Millionen Franken geschätzt werden, leisten die Ärzte bereits einen wesentlichen Beitrag zur Kostensenkung. Mit einer zusätzlichen 10% Absenkung der Analysepreise würden wir ÄrztInnen doppelt zur Kasse gebeten.

Röntgen

M. Hug lädt alle SGAM-Mitglieder an den 26. SGAM-Kongress (4.9.–6.9.2003) in La Chaux-de-Fonds ein. Das Thema lautet «L'autre, une relation dans le temps», «Eine Beziehung im Wechsel der Zeit», «Con l'altro, nel tempo».

Am Donnerstag, 4.9.2003, wird die Möglichkeit bestehen, die Prüfung zum Nachweis des «Sachverständes in Strahlenschutz» abzulegen.

11. Varia

www.pulstipp-kritik.ch

Ch. Lee aus Heiden sucht MitstreiterInnen, die sich aktiv für «Puls-geschädigte» KollegInnen einsetzen wollen. Er hat diese Aktion gestartet, nachdem einer seiner Kollegen durch «Hetzartikel» in der Zeitschrift «Pulstipp» zu Unrecht öffentlich verunglimpt worden sei. Eine Klärung sei von der Reaktion des «Pulstipp» verunmöglicht worden, indem sie seine entsprechenden Briefe, die dann immer aggressiver geworden seien, nie beantwortet habe. Gegen die so erlittene Ohnmacht wolle er gemeinsam mit KollegInnen ankämpfen.

Aufhebung des Kontrahierungszwangs

P. Christen, zuständig für die Qualitätsentwicklung in den Netzwerken VHZ (Verein Hausärzte der Stadt Zürich), zmed Zürcher Ärzte AG und med-swiss.net, der Dachorganisation der Schweizer Aerztenetzwerke, weist darauf hin, dass die Aufhebung des Kontrahierungszwangs in der nationalrätslichen Kommission und danach in der Herbstsession des Nationalrates mit grosser Wahrscheinlichkeit eine Mehrheit finden werde. Med-swiss.net sei gegen die Aufhebung des Kontrahierungszwangs, würde aber im gegebenen Fall den Antrag unterstützen, dass allen ÄrztInnen, die in einem Netzwerk organisiert sind, eo ipso ein Kassenvertrag zustehen soll. Er lädt den SGAM-Vorstand ein, sich zusammen mit den Netzwerkorganisationen Gedanken über Qualitätskriterien in der Grundversorgung zu machen.

J. de Haller antwortet, dass sich der SGAM-Vorstand mit Berichten in PrimaryCare und im Verbund mit den anderen Grundversorger-Gesellschaften sowie im Kontakt mit Versicherten politisch vehement für den Erhalt des Kontrahierungszwangs einsetze. Er verfolge klar die Strategie der Qualitätsförderung anstelle eines Ausschlusses von auffälligen KollegInnen. Die Freiheit der Arztwahl sei ein unabdingbares Instrument für unser patientenbezogenes ärztliches Handeln.

Impfen

J. Roffler erinnert daran, die Grippeimpfungen bei den Risikogruppen durchzuführen.

B. Kissling

Sekretär der SGAM

J. de Haller

Präsident der SGAM

Procès-verbal de la 25^e Assemblée générale ordinaire de la SSMG

Le 6.9.2002, Università della Svizzera italiana

Présent-es: le Président J. de Haller; 177 membres (cf. liste des présences); le secrétaire B. Kissling

Le Président de la SSMG J. de Haller salue 177 membres présent-es à l'Assemblée générale de cette année à Lugano.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale 2001

Ce procès-verbal, publié le 12.10.2001 dans le numéro 21/2001 de PrimaryCare, a été soumis à l'assemblée. Aucun commentaire n'a été demandé. Le Président remercie le Secrétaire B. Kissling pour la rédaction du procès-verbal, ainsi que pour ses rapports et innombrables autres procès-verbaux parus dans PrimaryCare en relation avec les affaires de la SSMG.

2. Rapport du Président

Le rapport a été remis à tous les membres de la SSMG le 30.8.2002 sous forme d'annexe au numéro 18/2002 de PrimaryCare et présenté au plenum. Aucun commentaire n'a été demandé.

La version française de la brochure avec les rapports du Président et des différents groupes de travail contient une erreur de mise en page. Le Président prie l'assemblée de l'en excuser et assure qu'il ne s'agit ni d'une référence au thème de la journée, «Apprendre par les erreurs», ni d'une plaisanterie volontaire. Une version corrigée de la brochure suivra dans les meilleurs délais.

3. Rapports des groupes de travail

Les différents rapports ont été remis à tous les membres le 30.8.2002 sous forme d'annexe au numéro 18/2002 de PrimaryCare et mis à disposition de l'Assemblée. Aucun commentaire n'a été demandé.

Groupe de travail – Formation continue et promotion de la qualité

C. Cina évoque l'évolution du groupe de travail qu'il préside depuis un an dans un style à la fois politique et poétique: «Etapes, compagnons de route, visions et émotions 2001/2002».

Changement de nom sous le signe du changement: de l'assurance au-dessus du vide au sommet de la montagne ou du contrôle de qualité à la recherche de la qualité.

«Cordées»: le groupe de travail avec les délégué-es cantonaux/-ales à la formation continue; un groupe de base (créé en novembre 2001) dans

lequel œuvrent Brigitte Saner, Dominique Dürer, André Dahinden, Beat Coradi et Christoph Cina.

Balises: la révision de l'Ordonnance sur la Formation Continue de la FMH; adaptation du programme de formation continue de la SSMG; reconnaissance de «la formation avec les nouveaux médias»; certificat de la SSMG concernant les critères de qualité relatifs aux médias électroniques dans le domaine de la formation continue.

Compagnons de route: nos relations de partenariat avec l'industrie; la «Charte pour le sponsoring» de la SSMG.

Ce qui nous rend fort-es: le groupe de travail avec les délégué-es cantonaux/-ales à la formation continue; exercer une influence dès le départ; tenir les fils de l'action en nos propres mains.

Visions et émotions: engagement plus marqué dans le domaine de la formation continue; satisfaire nos besoins par une formation continue adaptée; renforcement des délégué-es cantonaux/-ales à la formation continue; intégration aux commissions de formation continue dans les hôpitaux; clarification de nos relations avec l'industrie.

Souhaits: mon petit bonheur (image): «reduce to the max» ou: «Seigneur, préserve-nous des interventions dirigistes!» – Et à vous tous, je souhaite plein succès tant dans votre vie privée que professionnelle; chaque lundi à 14h30; pendant une année entière!

TarMed

J. Pellaton a fait un bref compte-rendu sur ce travail de longue haleine. Le projet suit son cours. Ce qui paraît certain, c'est que le TarMed ne pourra pas être introduit au 1.1.2003, dans la mesure où le Conseil fédéral ne s'est pas encore exprimé à son sujet à ce jour, et qu'il faudra ensuite encore compter avec six à huit mois de délai pour introduire le nouveau tarif chez l'ensemble des médecins. Les Zurichois ont ainsi décidé d'introduire le tarif au 1.1.2004, ce qui pourrait avoir valeur de signal pour l'ensemble des sociétés médicales en Suisse.

Les travaux relatifs au Reengineering II se poursuivent. Un problème se pose par rapport au groupe d'accompagnement chargé de suivre en permanence le développement du tarif. Ce groupe devrait être constitué de représentants des Sociétés de Médecine de Premier recours, de la FMS (Foederatio medicorum scrutantium; les «invasifs») et de la FMC (Foederatio medicorum curantium; les «non-invasifs»). Le volume de travail à consacrer à cette activité devrait en principe se situer entre 1/2 et 2 journées par semaine. La recherche de collègues disposé-es à consacrer autant de temps à cette activité pourrait s'avérer difficile; une solution semble cependant en vue. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer. J. Pellaton recommande d'autre part de ne pas suivre de cours de formation au Tarmed trop tôt,



afin d'éviter que les acquis soient à nouveau oubliés le moment venu.

Une autre priorité est la constitution des Trust Centers cantonaux et régionaux sur la base des normes édictées par Newindex. Les TrustCenters seront à même de travailler valablement au niveau suisse sur des données de bonne qualité, fournies par le TarMed. Le corps médical aurait donc aujourd'hui une chance unique de prendre en main la question des données et de leur qualité. Cette chance, il s'agit de ne pas la galvauder mais de la saisir dès maintenant.

Ce n'est que très peu avant l'introduction définitive du TarMed que la FMH pourra interroger les médecins sur leur activité professionnelle actuelle. C'est à la suite de cette enquête que l'on procédera pour chaque médecin – compte tenu des droits acquis – à l'attribution de la dignité et de l'autorisation de facturation individuelle.

4. Acceptation de nouveaux membres

Au 01.09.2002, la SSMG comptait 3395 membres; 127 nouveaux membres ont été acceptés par l'Assemblée Générale par acclamation; 50 personnes ont démissionné; 13 collègues sont décédés.

5. Modification des Statuts

C'est Markus Hug qui a dirigé ce point de l'ordre du jour. La proposition de modification des Statuts a été soumise aux membres un mois avant l'Assemblée générale. Elle concerne avant tout la réduction de la cotisation annuelle pour les membres travaillant à temps partiel ou n'ayant plus d'activité professionnelle. La modification des Statuts est acceptée par l'assemblée générale à l'unanimité.

Ancien texte: «Le Secrétariat de la SSMG perçoit les cotisations des membres SSMG. Les membres qui ne pratiquent plus ainsi que les membres-assistants-es s'acquittent d'une cotisation réduite. Le montant de la cotisation de membre SSMG est fixé chaque année par l'assemblée générale. Dans des cas exceptionnels et isolés, le Comité est habilité de réduire la cotisation.»

Nouveau texte: «Le montant de la cotisation de membre SSMG est fixé chaque année par l'Assemblée Générale. Le secrétariat de la SSMG perçoit les cotisations. Le cas échéant, le deuxième rappel fait office de sommation. Les membres qui n'ont plus d'activité professionnelle rémunérée ainsi que les médecins-assistant-es s'acquittent d'une cotisation réduite de moitié. Une réduction (de moitié) est également accordée, sur demande écrite (faite annuellement auprès du trésorier avant le 1^{er} mars, avec les pièces justificatives), aux membres dont le revenu annuel total imposable est inférieur au centuple de la cotisation annuelle de base de la FMH.»

6. Secrétaire général-e

J. de Haller informe. L'Assemblée générale 2001 avait chargé le Comité de chercher un-e Secrétaire général-e pour le soutenir dans son travail.

Nous attendons surtout d'un-e Secrétaire général-e un soutien technique pour l'organisation des séances, une collaboration dans la rédaction des procès-verbaux et de la correspondance, une aide dans la collaboration avec les autres sociétés, de nouvelles compétences, une meilleure disponibilité pour les contacts avec les représentants de la presse, des connaissances spécifiques pour l'évaluation des questions juridiques et économiques, et enfin la capacité de faire un lobbying efficace ...

On prévoit un poste à 60% voire à 80% pour un salaire annuel situé entre CHF 120 000.- et, plus probablement, 180 000.- pour un 100%.

Depuis la dernière Assemblée générale, le Comité a travaillé très activement, avec l'aide d'un «chasseur de tête» professionnel, à rechercher un-e Secrétaire général-e. L'établissement du profil du poste a été réalisé dans le cadre de plusieurs séances de Comité, ainsi que lors d'une conférence des Présidents. Une Commission d'engagement, constituée de six personnes choisies parmi les membres du Comité central, les Présidents des Sociétés cantonales, et la secrétaire de la SSMG, a eu l'occasion d'auditionner plusieurs candidats et candidates très compétentes. Malheureusement, la personnalité recherchée n'a pas encore pu être trouvée.

Les dépenses dues pour la recherche de cette personne se montent à 15% du salaire annuel du/de la futur-e Secrétaire général-e, en d'autres termes à CHF 24 000.-, frais divers et TVA en sus. La poursuite des recherches qui est devenue nécessaire se traduira par des dépenses supplémentaires se montant à CHF 8000.-; il existe une garantie de succès.

L'engagement d'un-e Secrétaire général-e nécessitera une augmentation des cotisations de CHF 50.-.

7. Rapports du Trésorier et des Vérificateurs des comptes, budget 2002/03, fixation de la cotisation annuelle

Des recettes d'un montant de CHF 1274 150.- et des dépenses se situant à CHF 1252 356.- permettent de dégager un bénéfice d'exercice de CHF 21794.-. La fortune actuelle de la société se monte ainsi à CHF 302 253.-. Sur recommandation des Vérificateurs des comptes, Paola Betteolini Lurà et Stéphane Reymond, l'Assemblée générale donne décharge au Trésorier à l'unanimité; il y a deux abstentions.

Le budget 2002/03, qui prévoit des recettes de CHF 1118 000.- et des dépenses de CHF 1113 300.-, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le montant de la cotisation pour l'année

2002/03, de CHF 280.– pour les membres ordinaires, de CHF 140.– pour les membres-assistantes, et de CHF 80.– pour les membres passifs, est accepté à l'unanimité; une abstention.

8. Elections

Comité de la SSMG: Claudio Bosia, Bruno Kissling et Andrea Müller sont réélu-es par acclamation.
Rolf Naegeli, candidat à l'élection au Comité de la SSMG



Reto Castelberg présente R. Naegeli. Depuis 1984, il est médecin de famille à Rüthi dans la vallée du Rhin. En dehors de ses activités dans le cadre de la médecine scolaire, il pratique la médecine manuelle et, au bénéfice d'une formation de kinésiologie et de thérapie neurale, il applique les méthodes de la médecine complémentaire. Il officie également comme médecin de district et a occupé la présidence de la commission scolaire. R. Naegeli est père de 3 enfants. Ses hobbies sont entre autres la photographie, le sport et le violoncelle. Si R. Castelberg recommande ce confrère pour une élection au Comité central de la SSMG, c'est beaucoup pour ses qualités de communicateur et ses capacités d'analyse logique, pour sa faculté de saisir l'essentiel tout en gardant une vue d'ensemble, et enfin pour la clarté avec laquelle il parvient à formuler ses idées.

Succédant à Heiner Meier, Rolf Naegeli est élu par acclamation au Comité central, sur recommandation de R. Castelberg.

Chambre médicale: Rolf Naegeli, élu à l'unanimité, prend la succession de Heiner Meier.

Groupe de travail Europe: L'assemblée générale élit Daniel Widmer à l'unanimité pour succéder à Hartmut Seifert, qui avait officié durant l'année écoulée en qualité de Responsable ad intérim de ce groupe de travail.

Vérificateurs des comptes: Stéphane Reymond et Paola Bettelini Lurà sont confirmés dans leur fonction par acclamation.

9. Distinctions

Remerciements à Heiner Meier

Brigitte Saner remercie Heiner Meier au nom du Comité pour son travail précieux tout au long des quatre ans qu'aura duré son mandat. Grâce à son bon sens, à ses connaissances générales immenses, à sa compréhension de la nature humaine et à son caractère posé, il a régulièrement ramené le Comité, par des propos concis et allant droit au but, sur le sol de la réalité lorsqu'il avait tendance à s'en éloigner. Il a prouvé à plus d'une reprise ses compétences en matière juridique et économique lorsqu'il s'agissait d'évaluer l'une ou l'autre consultation. Son retrait du Comité devrait lui permettre dorénavant de se consacrer à nouveau davantage à ses activités de médecin de famille, de même qu'à sa passion de la cuisine et de la voile. B. Saner remet à H. Meier un billet



d'avion pour Amsterdam. A lui de décider s'il veut profiter de ce voyage pour se procurer ses cigares préférés, des cigares qui ne se trouvent, paraît-il, nulle part ailleurs. Il faut bien dire que la SSMG ne devrait en réalité pas faire ce genre de cadeaux, étant donné les efforts qu'elle fait en faveur de la prévention et la signature qu'elle a apposée ce jour sous une résolution anti-tabac. Ce qui est certain, c'est qu'il n'aura pas à établir de rapport sur ce voyage aux Pays-Bas pour PrimaryCare.

10. Informations

Encouragement à la recherche en médecine générale
B. Kissling informe. L'Assemblée générale 2001 de Zürich a donné les pleins pouvoirs au Comité pour consacrer 1/3 du bénéfice réalisé lors des congrès de la SSMG à l'encouragement de la recherche en Médecine générale. Le Comité a procédé par trois voies parallèles.

Encouragement à la rédaction et à la publication: de plus en plus de rapports de Cercles de qualité sont soumis à la publication dans PrimaryCare. La rédaction se réjouit de l'envoi de chaque article. Elle a établi à l'intention des auteurs une «check-list» pour les publications qui se trouve sur la page d'accueil de la SSMG, à l'adresse www.primary-care.ch, et organisé un atelier sur les publications lors de la réunion des modérateurs de Winterthour. Les publications des Cercles de qualité dans PrimaryCare seront dorénavant récompensées par CHF 500.–, remis par la maison Pfizer (anciennement Prix Pfizer).

Encouragement aux contacts internationaux avec des collègues provenant de toute l'Europe: 18 membres de la SSMG ont participé au congrès de la WONCA-Europe 2002 à Londres. En contrepartie du sponsoring de la SSMG, chacun d'entre eux/elles a écrit un rapport sur un aspect particulier de cette réunion. Des premiers comptes-rendus fort intéressants ont d'ores et déjà été publiés dans PrimaryCare. En 2003, le sponsoring des collègues participant au congrès de la WONCA-Europe de Ljubljana (18.–21. 6.2003) impliquera soit la présentation d'un poster, soit l'animation d'un atelier, soit encore une autre contribution active. La date limite pour l'envoi des résumés est le 31.10.2002.

Collaboration dans la constitution d'un réseau commun pour la recherche, en synergie avec le CMPR, la SSMI, les FI(H)AMs et la commission Recherche et Réalisation en Médecine Appliquée de l'Académie Suisse des Sciences Médicales.

Remarque d'André Dahinden

Comme participant enthousiaste au congrès de la WONCA-Europe à Londres, il recommande au Comité le maintien en 2003 des conditions actuelles régissant l'octroi d'un sponsoring de la SSMG aux participant-es aux congrès internatio-

naux, et de ne pas trop durcir par la suite les conditions, afin de permettre à un nombre aussi important que possible de collègues de faire cette expérience particulièrement enrichissante. Le Président prend note de ce souhait tout en attirant l'attention sur les limites du budget et sur l'objectif de ce sponsoring, qui consiste à favoriser la réalisation concrète de travaux de recherche.

Laboratoire du praticien

J. de Haller informe. L'art. 56 de la Loi sur l'assurance maladie a entraîné des modifications essentielles dans le domaine de la légalité des laboratoires communautaires et des rétrocessions financières (ristournes), de la même manière que pour les bonus liés à la remise des médicaments. Toutes ces pratiques ne sont à l'évidence plus légales. Les avantages matériels doivent être répercutés sur le/la patient-e ou son assurance. L'OFAS a maintenant la ferme intention de faire respecter de gré ou de force cette loi, dont la mise en application traîne quelque peu.

L'étude consacrée au laboratoire du praticien a démontré l'avantage de ce type d'équipement chez le médecin praticien et donc plaidé en faveur de son maintien, alors qu'il avait été fortement mis en question.

Les médecins devront confirmer dans une auto-déclaration que les examens de laboratoire qu'ils facturent ont bien été réalisés dans leur propre cabinet médical. Le Comité de la SSMG, pas plus que les autres sociétés, ne s'est opposé au principe de cette déclaration, considérant qu'il était important au plan politique de faire acte de transparence en la matière. Aujourd'hui déjà, nous remettons d'ailleurs une déclaration du même genre sans recigner, dans le cadre des contrôles de qualité du laboratoire.

Le Comité de la SSMG et l'OFAS ne sont en revanche pas d'accord sur la réduction linéaire de 10% des tarifs de laboratoire. Selon l'OFAS, toutes les analyses effectuées dans les grands laboratoires et les laboratoires de praticiens devraient être réduites de 22%. Le fait que les analyses ne peuvent être effectuées dans un laboratoire de praticien à des conditions aussi économiques que dans un grand laboratoire devrait alors être compensé par un forfait de laboratoire réduisant le manque à gagner à 10%. Le Comité de la SSMG s'oppose à ce projet, car avec le renoncement à toutes les formes de rétribution passées, estimées par l'OFAS à quelque 70 millions de francs, les médecins contribuent déjà pour une part appréciable à la diminution des coûts. Une réduction supplémentaire de 10% ferait passer les médecins une seconde fois à la caisse.

Radiologie

Markus Hug invite tou-tes les membres à assister au 26^e Congrès de la SSMG (4.9.–6.9.2003) qui se tiendra à La Chaux-de-Fonds. Le thème sera

«L'autre, une relation dans le temps», «Eine Beziehung im Wechsel der Zeit», «Con l'altro, nel tempo».

Le jeudi 4.9.2003, on aura l'occasion de passer l'examen pour l'obtention du «Certificat de capacité pour la radioprotection».

11. Divers

www.pulstipp-kritik.ch

Ch. Lee, de Heiden, recherche des collaborateurs et/ou des collaboratrices désireux/-ses de s'engager activement en faveur de collègues «lésés par Puls». Il a mis sur pied cette action après que l'un de ses collègues ait été mis en accusation à tort dans un «article à sensation» paru dans le journal «pulstipp». La rédaction de «pulstipp» a refusé une mise au point, en ne répondant à aucune de ses lettres, de plus en plus agressives. Il tient donc à lutter avec d'autres collègues contre ce type d'abus et d'atteintes à l'honneur.

Suppression de l'obligation de contracter

P. Christen, responsable de l'assurance de qualité dans les réseaux VHZ (Verein Hausärzte der Stadt Zürich), zmed Zürcher Ärzte AG et pour med-swiss.net, l'organisation faîtière des réseaux de médecins en Suisse, attire l'attention sur le fait que la suppression de l'obligation de contracter trouvera selon toute vraisemblance une majorité à la commission du Conseil national, puis à la session d'automne du Conseil national. Med-swiss.net est opposée à la suppression de l'obligation de contracter, mais soutiendrait, le cas échéant, une proposition selon laquelle tous les médecins intégrés à une organisation de type réseau de santé seraient mis au bénéfice eo ipso d'un contrat avec les caisses-maladie. Il invite dès lors le Comité de la SSMG à réfléchir avec les réseaux de santé aux critères de qualité dans le secteur des soins de base.

J. de Haller répond que le Comité de la SSMG s'engage politiquement avec force, au travers de ses communications dans PrimaryCare, en collaboration avec les autres associations professionnelles de Médecine de Premier recours, ou encore en contact avec des assureurs, pour le maintien de l'obligation de contracter. Il suit clairement une stratégie de promotion de la qualité, au lieu de vouloir exclure les collègues s'écartant de manière excessive de la norme. La liberté de choix du médecin est un instrument indispensable à notre activité médicale en faveur des patients et de leurs besoins.

Vaccinations

J. Roffler rappelle l'importance de la vaccination contre la grippe dans les groupes à risque.

B. Kissling,

Secrétaire de la SSMG

J. de Haller

Président de la SSMG